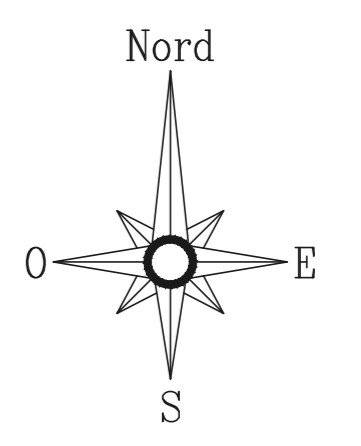


APPLICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR
Zone UDs Zone à vocation principale d'habitat pavillonnaire diffus de plus faible densité
Application du Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 21/06/2013.
APPLICATION DU P.P.R.I.F.
Zone B1a Zone à vocation principale d'habitat pavillonnaire diffus de plus faible densité
Application du P.P.R.I.F. approuvé en date du 10/03/2009.



Remarque: Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.

Etat des lieux en date du 21/09/2007
BATTAGEMENT PLANIMETRIQUE ET ALTIMETRIQUE AU RESEAU GPS TERRE
SYSTEME DE COORDONNEES PLANIMETRIQUES Lambert (x/y 10 m)
SYSTEME DE COORDONNEES ALTIMETRIQUES N.G.F. (IGN 69) (x/z 10 m)


géotech
GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS
Siège Social
276, Avenue Rhône et Danube - 06140 VENCE
Tel: 04 93 58 37 44 - Fax: 04 93 33 88 51
gtech@vence.fr
Dossier n° V087-07-V3

Echelle: 1/200

Fichier informatique: V087-07-V3-CC44-NGF_PA.dwg

Remarque: Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.

Remarque: Ces plans ne sont pas des plans d'exécution.



LEGENDE DES SYMBOLES TOPOGRAPHIQUES

Mur ou Muret	EDF	AEP	EU	Incendie
Mur de soutènement	Compteur	Can	Borne cadastre	Borne point d'eau
Mur ou Néant	Régards	France Telecom	Regards	Regards
Closures	Poteaux	Compteur	Regards	Compteur
Application cadastrale	Grilles, avator	Regards	Regards	Bouche à ciel
Stations, Marquage rouge, Borne GDE	Regards	Regards	Regards	Prat de bornes
	Regards	Regards	Regards	Lampadaires, candélabres

DESCRIPTION DE LA VALEUR GEOMETRIQUE ET JURIDIQUE DES LIMITES
Confirmer sur chacune des parcelles cadastrées par la connaissance ou l'acte authentique par le propriétaire.
LISTE NON EXHAUSTIVE:

- B2-B3 Limite Indiquée: Bord apparent du chemin du Poutaouch, à confirmer par demande de délimitation par l'administration compétente (en l'absence de Domaine Public).
- B1 - B14 Limite Réelle: Selon plans de bornages partiels établis par Géotech Conseils, Géomètre-Expert à Vence, en date du 16/10/2008. Dossier V087-07-V1. Limite réelle dans la mesure où le plan de bornage est joint à un acte authentique. Un bornage des limites de bornages réelles doit intervenir dans nos archives.
- B14 - B15 Limite Indiquée: Selon plans de bornages partiels établis par Géotech Conseils, Géomètre-Expert à Vence, en date du 16/10/2008. Dossier V087-07-V1. Les plans de bornages sont en cours de signature.
- D1-D2 Limite Réelle: Limite définie dans le présent plan de division. Limite réelle sous réserve que ce plan soit joint à un acte authentique.

EXPERTISE FONCIERE
NOTA1: Plan de l'état des lieux avant les marchés de possession ou résultat de l'application cadastrale. Les limites ainsi que les surfaces réelles ne peuvent être garanties qu'après bornage contradictoire ou délimitation par l'administration compétente (en l'absence de domaine public).
NOTA2: Aucune servitude n'a été portée à la connaissance du Géomètre-Expert, auteur du présent document par le propriétaire. (Acte de propriété et de servitude non transmis).

LEGENDE DES SERVITUDES A CREER

- E.U. et E.P.: Servitude de passage réseau et canalisations E.P. grevant le lot G (fond servant) au profit des lots A, B, C, D, E, F et de la voie commune du lotissement (fond dominant).
- Servitude de passage réseau et canalisations E.U. et E.P. grevant le lot F (fond servant) au profit du lot G (fond dominant).
- Servitude de passage réseau et canalisations A.E.P. (borne incendie) grevant le lot G (fond servant) au profit des lots A, B, C, D, E et F (fond dominant).
- Servitude de passage réseau et canalisations E.P. grevant la parcelle BR_30 (fond servant) au profit du lotissement (fond dominant).

L'existence réelle d'une servitude conventionnelle n'est acquise que si elle a été créée par un acte authentique.